



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO *Vh*  
Tél. : 03 87 24 31 29  
Fax : 03 87 24 31 72  
Mél : [patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

**Monsieur le Maire  
de la Commune de**

**57510 GUEBENHOUSE**

Réf. : DLP-ASPE - L9

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement**

Metz, le 15 février 2016

**PJ : Dossier de déclaration d'épandage de boues  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, et des pièces complémentaires reçues le 12 / 12/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Epandage de boues de la station d'épuration de Loupershouse sur les communes de Loupershouse et Guebénhouse**

Ce dossier a été déposé par : Chambre d'Agriculture de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00349** en date du 16/12/2015, accompagné du courrier de notification.

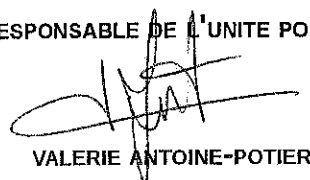
Un exemplaire du dossier de déclaration est consultable en Mairie de Loupershouse.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien **me retourner un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration ci-dessus** et précisant les dates de publication, à l'adresse suivante : Délégation départementale des Territoires – ZAC des Terrasses de la Sarre – CS 50257 – 57402 SARREBOURG Cédex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU**



VALERIE ANTOINE-POTIER



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau**

**Monsieur le Maire  
de la Commune de**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO *VL*  
Tél. : 03 87 24 31 29  
Fax : 03 87 24 31 72  
Mél : [patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

**57510 LOUPERSHOUSE**

Réf. : DLP-ASPE - L9

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement**

**Metz, le 15 février 2016**

**PJ : Dossier de déclaration d'épandage de boues  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Épandage de boues de la station d'épuration de Loupershouse sur les communes de Loupershouse et Guebenhouse**

Ce dossier a été déposé par : Chambre d'Agriculture de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00349** en date du 16/12/2015, accompagné du courrier de notification.

Un exemplaire du dossier de déclaration est consultable en Mairie de Loupershouse.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien **me retourner un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration ci-dessus** et précisant les dates de publication, à l'adresse suivante : Délégation départementale des Territoires – ZAC des Terrasses de la Sarre – CS 50257-57402 SARREBOURG Cédex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU**

**VALERIE ANTOINE-POTIER**